



# Plan rivières karstiques 2022 - 2027





## Le mot du préfet

Marquées par le contexte spécifique du karst, les rivières du Doubs sont aujourd'hui particulièrement vulnérables aux deux risques majeurs qui pèsent sur la ressource en eau : sa pollution et sa raréfaction. Ainsi, les images estivales de nos lacs et rivières à sec, ou quasiment, reviennent de plus en plus fréquemment. Les constats, plus ou moins visibles pour tout un chacun, de l'augmentation de la pollution de nos rivières se multiplient.

Si, depuis une dizaine d'années, la conférence départementale de l'eau a permis d'engager une dynamique autour des acteurs départementaux, Madame la Présidente du Conseil départemental et moi-même avons souhaité, avec ce plan, engager une nouvelle phase de l'action publique au service de la reconquête de la qualité des eaux de nos rivières karstiques.

Le plan rivières karstiques 2022-2027, issu d'un travail collectif de plus d'un an, vise ainsi aujourd'hui, autour d'un pilotage resserré, à enclencher des actions concrètes devant amener des résultats visibles.

Ces actions nécessiteront des efforts de chacun. Consommateurs agricoles, industriels ou particuliers, nous avons tous notre part de responsabilité dans la préservation de la qualité de l'eau, de notre eau. Je souhaite que ce plan rivières karstiques 2022 - 2027 devienne l'outil indispensable pour toutes celles et ceux qui s'engageront dans cette démarche.

## Le mot de la présidente du Conseil départemental du Doubs

Le Plan rivières karstiques que nous signons aujourd'hui est une avancée majeure en faveur de la préservation et de la restauration de notre ressource en eau.

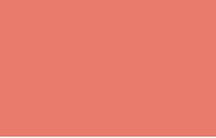
Nous posons ici les bases d'une nouvelle gouvernance avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet, et les partenaires.

Avec l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau et de l'assainissement, et avec cette synergie qui en ressort, nous mettrons tout en œuvre pour accélérer la réalisation des projets visant à protéger l'eau et à en assurer sa gestion.

Il s'agira aussi de mener des actions pour en améliorer sa qualité, mais aussi pour préserver les rivières et leurs habitats aquatiques.

Je vous invite à venir visiter notre site internet dédié [www.eau25.fr](http://www.eau25.fr) prochainement en ligne. Vous pourrez y découvrir l'avancée de nos actions, auxquelles le Département du Doubs consacre annuellement plus de 6 millions d'euros. Vous aurez également la possibilité de consulter les actions de nos partenaires et des renseignements pratiques.





**Depuis le début des années 2010, les rivières comtoises, et notamment la Loue, connaissent une dégradation de la qualité de leurs eaux.**

Les acteurs du département du Doubs ont ainsi engagé une démarche collective afin de réduire drastiquement les différentes pollutions aquatiques et de tendre vers l'excellence environnementale de notre territoire.

Compte tenu de la nature karstique du sous-sol du massif jurassien, qui rend les rivières comtoises particulièrement vulnérables aux pollutions, cet objectif passe par un travail d'amélioration dans chaque secteur d'activité ayant potentiellement des impacts environnementaux afin de :

- **préserver les eaux des substances indésirables ;**
- **préserver le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.**

Cette exigence d'excellence est d'autant plus renforcée dans un contexte de changement climatique, qui accentue les pressions sur les milieux aquatiques du département. Face au risque de raréfaction de la ressource en eau, la préservation de la qualité de l'eau ne peut s'envisager sans une attention particulière sur sa quantité disponible.

L'ensemble des différents usages et activités s'exerçant sur les bassins versants doit donc faire l'objet d'une attention renouvelée et permanente.

**La restauration de la Loue et des rivières comtoises demandera un effort long et continu de tous, mais, d'ores et déjà, la conférence départementale de l'eau a permis d'initier une dynamique et de tracer la voie vers la reconquête. Ce plan vise donc, par l'ensemble des thématiques et des actions qu'il embrasse, à reconquérir la qualité des eaux des rivières karstiques de notre département et préserver la ressource disponible. Piloté à un niveau resserré, il a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs pour une action efficace et visible à l'échelle de notre territoire.**

## Les rivières karstiques en quelques mots.

Le karst est une formation géologique dans laquelle l'eau souterraine s'accumule, circule et émerge. Selon une estimation récente, près de 50 % du territoire français est concernée par les formations karstiques.

Dans ce milieu, l'eau modifie profondément la roche dans laquelle elle circule au point de créer des cavités parfois pénétrables par l'homme lorsqu'elles sont, au moins en partie, abandonnées par les écoulements souterrains. Le karst présente ainsi un réseau de circulations souterraines complexes permettant l'écoulement et le stockage de l'eau souterraine qui aboutit à des sources nombreuses, au débit variable.

Le milieu karstique est caractérisé par une facilité de l'infiltration de l'eau dans la roche, ce qui le rend particulièrement vulnérable aux pollutions (l'eau s'écoulant directement dans la roche, sans dilution ni filtration des polluants jusqu'aux sources). Cette vulnérabilité présente cependant une caractéristique intéressante : la qualité de l'eau peut être rapidement modifiée (à l'échelle du cycle hydrologique) à la suite de changements dans les rejets de pollutions.

De quoi justifier un effort rapide pour la reconquête de la qualité de ces eaux au sein de ce plan rivières karstiques 2022 – 2027

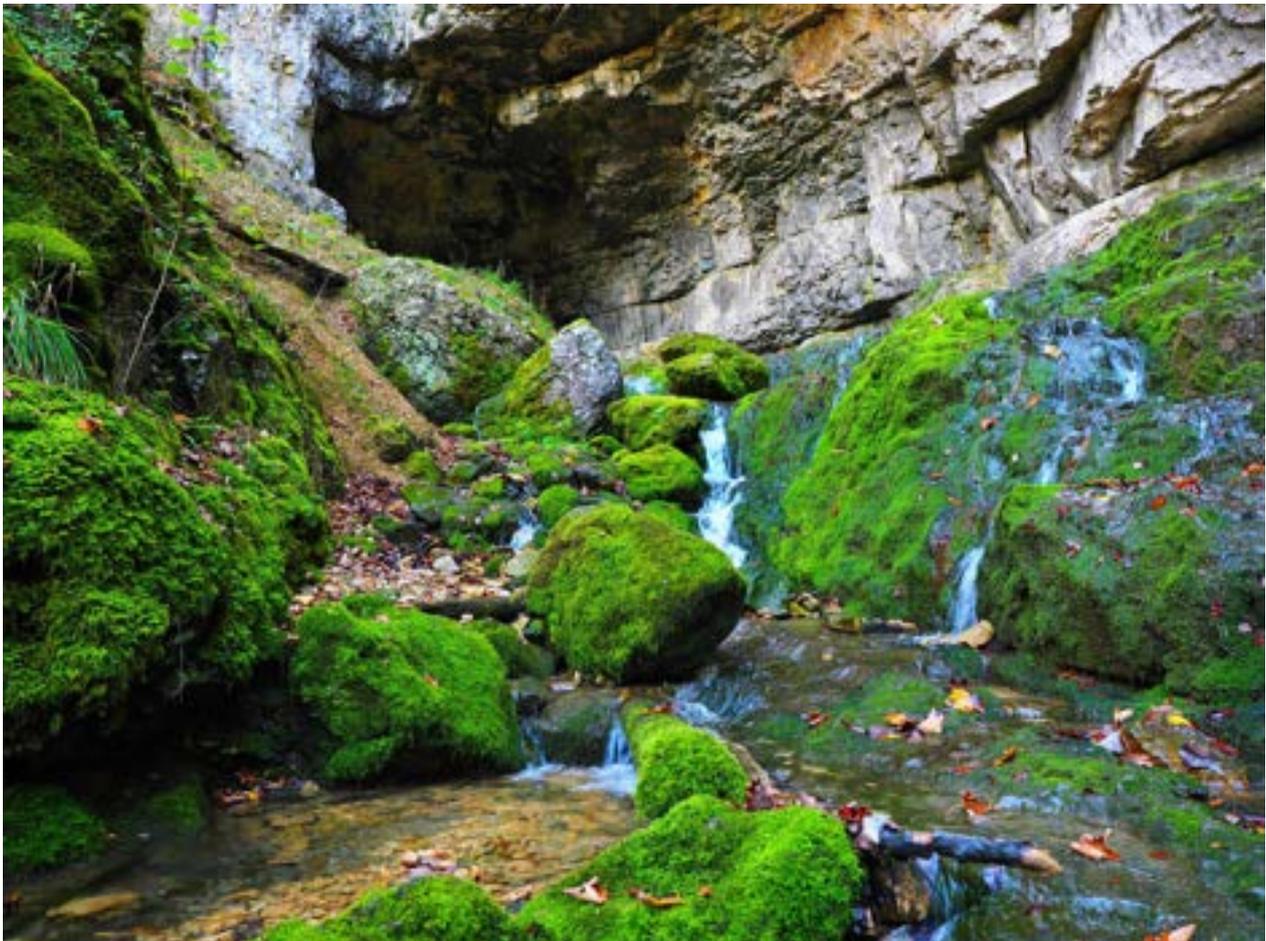
# Le plan rivières karstiques 2022-2027

Le plan rivières karstiques est piloté par :

- **Les services de l'État dans le Doubs ;**
- **Le Conseil départemental du Doubs.**

Il est mis en œuvre avec l'appui des partenaires suivants :

- l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- les deux EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs Dessoubre.



# 1. Gouverner

Par un pilotage resserré, nous assurerons la mise en œuvre efficiente du plan auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

8-9

---

# 2. Connaître

Par une meilleure connaissance des milieux, nous progresserons dans l'appréhension et la résolution des problématiques.

10-12

---

# 3. Agir

Par une action sur l'ensemble des leviers (qualitatifs, quantitatifs et de préservation des milieux), nous atteindrons des résultats concrets.

13-17

---

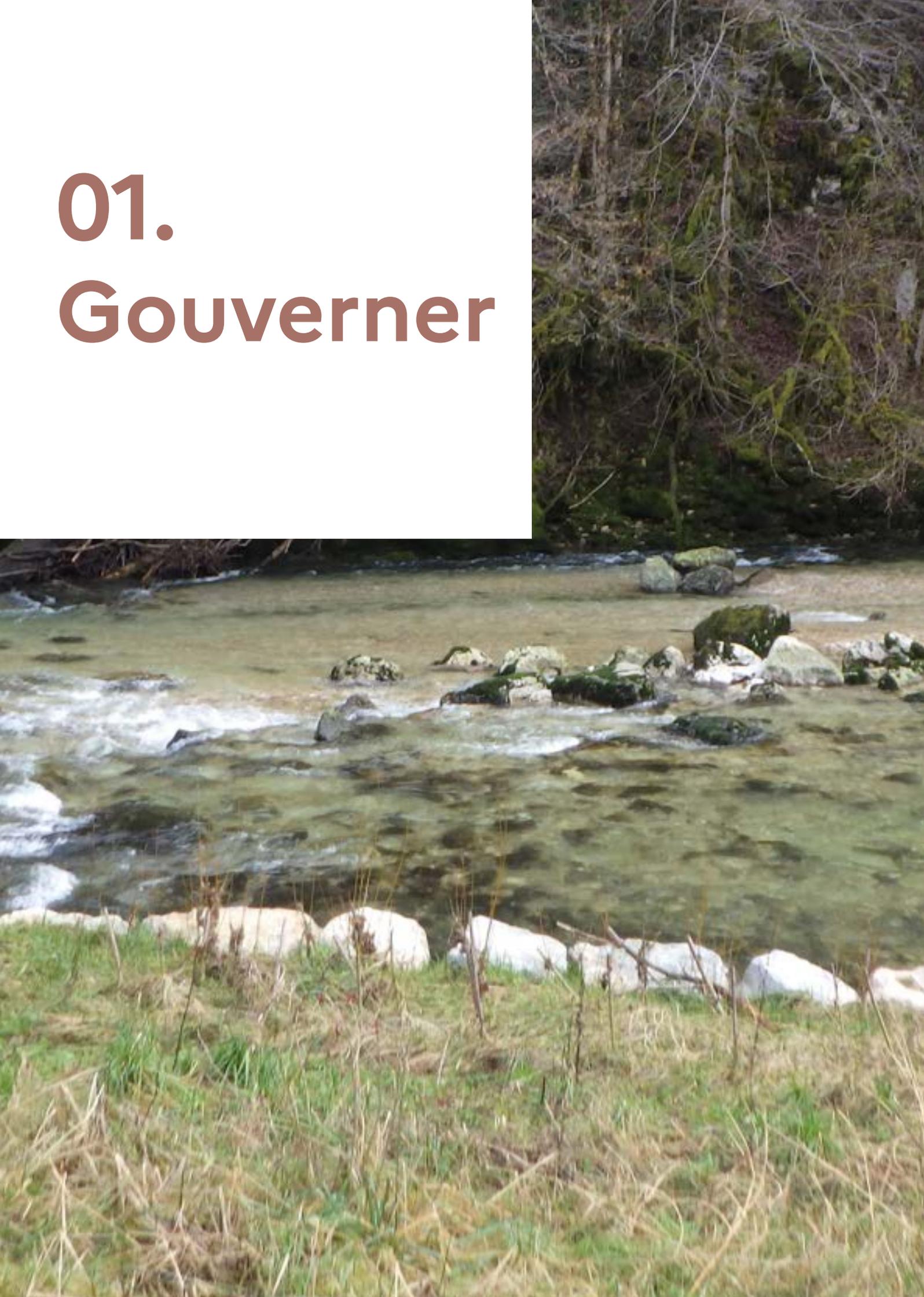
# 4. Communiquer

Par une harmonisation de l'information disponible et une valorisation de nos actions, nous ferons de ce plan une réussite visible par toutes et tous.

18-20

---

# 01. Gouverner



# Mettre en place une gouvernance adaptée

Les signataires du plan rivières karstiques 2022-2027 souhaitent mettre en place un pilotage resserré, permettant une diffusion efficace des actions à tous les acteurs concernés et une mobilisation de tous les leviers.

## Un pilotage resserré...

Une task force est créée, constituée des signataires de ce plan. Elle se réunira en plénière une fois par an.

### Les membres de la force opérationnelle :

- L'État ;
- Le Conseil départemental du Doubs ;
- EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue ;
- EPAGE Doubs Dessoubre ;
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Cette force opérationnelle, pilotée par la Direction départementale des Territoires du Doubs (DDT) et le Conseil départemental du Doubs, aura, notamment, en charge les actions suivantes :

- Pilotage du plan rivières karstiques et des actions associées ;
- Publication d'un tableau de bord et d'indicateurs synthétiques de suivi de l'avancement des projets et des actions ;
- Rendu-compte de l'avancement du plan dans les instances des EPAGE ;
- Suivi de la diffusion du plan auprès de l'ensemble des acteurs de terrain

## ...qui permettra une mobilisation de tous les leviers

Sur le terrain, la mise en œuvre du plan sera permise via la mobilisation de tous les leviers par les acteurs de terrain :

- via les contrats des EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs Dessoubre avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- en mobilisant le programme LIFE, instrument financier de la Commission Européenne pour le soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat.

### Les contrats de rivières et leurs comités :

Le contrat de rivière (ou de bassin ou de territoire) est un programme d'actions opérationnelles, établi à partir d'un diagnostic, visant à engager des études et travaux sur un territoire donné, correspondant généralement au bassin versant d'un cours d'eau principal.

Le comité de rivière (ou Commission Locale de l'Eau [CLE]), constitue l'instance de gouvernance locale du contrat. Il regroupe l'ensemble des acteurs de l'eau concernés par la mise en œuvre du contrat (collectivités, représentants des usagers, associations, services de l'État).

Ces gouvernances locales constituent le relais de proximité du plan rivières karstiques, et le lieu d'échanges privilégiés avec les acteurs locaux pour sa mise en œuvre.

Sur le département du Doubs, 3 contrats de bassin en cours de réalisation ou de validation concernent les rivières karstiques :

- Vallée du Doubs 2014-2022 (incluant le Cusançin) s'achevant cette année mais pour lequel une suite est en cours de réflexion ;
  - Doubs Dessoubre 2022-2024, signé en juin 2022 ;
  - Haut-Doubs-Loue 2022-2024, en cours de validation.

# 02. Connaître



## Contexte

Les actions relatives à la connaissance figurant au sein du plan rivières karstiques 2022 – 2027 visent à garantir la durabilité et la pérennité des actions entreprises.

En effet, de nombreuses études sont prévues par le plan afin d'anticiper les conséquences du changement climatique ou mieux connaître les conséquences de nos actions actuelles.

Cet axe du plan vise aussi à consolider et fiabiliser les données en notre possession, notamment sur les prélèvements de la ressource, et à accompagner tous les acteurs dans l'appropriation de ces connaissances.

## Les actions

- **La réalisation de différentes études**

*Études prospectives sur le changement climatique, études de délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable, étude sur le devenir des boues de station d'épuration.*

*Ces études aux champs et aux méthodes variées permettront de compléter notre connaissance et notre capacité à faire face aux défis à venir. (voir FOCUS)*

- **La fiabilisation des données de prélèvement d'eau** (agricole, eau potable, industrielle)

*La meilleure connaissance des prélèvements opérés permettra leur meilleure maîtrise.*

- **La poursuite et la diffusion des résultats de la surveillance des milieux aquatiques**

*La meilleure surveillance des milieux aquatiques améliorera notre capacité à agir et réagir.*

- **L'encouragement des collectivités au développement des schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDAEP) et d'assainissement (SDA)**

*La réalisation de ces schémas, impliquant des études approfondies, améliorera l'appropriation des problématiques à tous les échelons.*

- **L'aboutissement du programme Nutrikarst**

*Projet de recherche sur l'impact des activités anthropiques sur les transferts d'eau et de nutriments dans les bassins karstiques du massif du Jura.*

## Une étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur les ressources en eau à l'échelle de l'EPAGE et du SAGE

L'étude qui vient d'être lancée, basée sur les différentes projections existantes sur le changement climatique, doit permettre d'anticiper l'évolution attendue du climat sur le territoire de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et de proposer une stratégie d'adaptation permettant de réduire les vulnérabilités.

En intégrant le développement démographique et l'évolution des écosystèmes, l'étude réalisera un **diagnostic** du territoire et **formalisera les impacts** attendus du changement climatique à l'horizon 2050 sur le compartiment eau. Ce diagnostic prendra en compte l'évolution attendue :

- de l'hydrologie des cours d'eau du bassin ;
- des ressources karstiques profondes du bassin ;
- du fonctionnement des zones humides ;
- de la quantité et de la qualité des eaux sur le bassin.

Sur cette base, l'étude aboutira à une **stratégie d'adaptation** pour la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin du Haut-Doubs Haute-Loue. Cette stratégie doit permettre de **réduire la vulnérabilité** du territoire et des activités tout en **préservant les ressources en eau et les milieux aquatiques et humides**.

En parallèle, une **animation territoriale** sera menée auprès des acteurs locaux de l'eau afin de **mobiliser les gestionnaires et décisionnaires** sur les enjeux du changement climatique et les forces et faiblesses du territoire.

L'ensemble de ce travail devrait durer de 12 à 18 mois.

La dynamique de concertation engagée devra ensuite permettre d'enclencher la phase de révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et l'élaboration d'un plan de partage de la ressource en eau (appelé PTGE) à l'échelle du SAGE avec une attention particulière au territoire du Haut-Doubs qui présente déjà des déficits marqués.

### EPAGE, SAGE, PTGE, quelques explications

#### **EPAGE = Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.**

Reconnu par la loi depuis 2014, l'EPAGE est un syndicat mixte (c'est-à-dire un regroupement de collectivités volontaires) permettant de mutualiser les moyens à plus grande échelle autour de la problématique de l'eau.

#### **SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.**

Outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, il doit permettre la gestion équilibrée et durable de l'eau (préservation des milieux aquatiques, protection du patrimoine piscicole, prévention des risques d'inondation...). Il peut être mis en œuvre à des échelles différentes en fonction des enjeux pour l'eau (bassin, sous-bassin,...), et est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) et approuvé par le Préfet.

#### **PTGE = Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.**

Le PTGE est une démarche issue des Assises de l'Eau de 2019 qui vise à impliquer les usagers de l'eau dans un territoire (particuliers, agriculteurs, industriels...) dans un projet global. Il est constitué à un niveau cohérent d'un point de vue hydrologique et vise à assurer l'équilibre entre besoin et ressources en eau.

Les assises de l'eau 2019 ont fixé comme objectif la signature de 50 PTGE d'ici fin 2022 et 100 d'ici fin 2027.

# 03. Agir



# Agir sur tous les leviers

## Contexte

**Le plan rivières karstiques 2022 – 2027 permet d’agir sur 3 leviers essentiels à la reconquête de la qualité des eaux karstiques :**

1. La réduction des pollutions, qu’elles soient diffuses ou ponctuelles ;
2. La maîtrise des prélèvements d’eau afin de préserver la ressource ;
3. La restauration des cours d’eau et zones humides à protéger.

**Ce sont ces 3 axes d’actions combinés qui permettront de retrouver une qualité des eaux durable pour les rivières karstiques de notre territoire.**

La réduction des pollutions est ainsi une étape évidente dans cette reconquête et doit se déployer sur tous les types de pollutions :

- Les pollutions diffuses tout d’abord, issues des activités quotidiennes, peu visibles à première vue mais qui se retrouvent sur l’ensemble du milieu naturel, d’autant plus en contexte karstique ;
- Les pollutions ponctuelles ensuite, issues d’activités spécifiques et se rencontrant aux abords de ces activités ;
- Les pollutions par les toxiques enfin, directement issues du rejet incontrôlé de produits toxiques dans les rivières.

**Le plan rivières karstiques 2022 – 2027 vise à impulser des modifications de comportement, d’usage mais aussi de réglementation pour réduire efficacement ces pollutions.**

Par ailleurs, la raréfaction de la ressource en eau entraîne à la fois une aggravation de la concentration des pollutions mais aussi une accélération de phénomènes dommageables à l’équilibre des milieux naturels (augmentation de la température de l’eau, ...).

**Le plan rivières karstiques 2022 – 2027 accompagne les efforts de maîtrise des prélèvements afin de garantir une préservation durable de la ressource.**

Enfin, la rivière étend son cours au sein d’un milieu naturel complexe qui peut lui aussi être fragilisé et la fragiliser en retour. Une action uniquement centrée sur la rivière ne permettrait ainsi pas d’atteindre des résultats probants.

**Le plan rivières karstiques 2022 – 2027 prévoit également d’agir sur le milieu naturel pour garantir l’équilibre global de l’écosystème des rivières karstiques.**



Banc de vairon

## 1) Les actions de réduction des pollutions :

### Pollutions diffuses :

- **Contrôle des épandages et suivi des plans d'épandage**  
*Le contrôle des épandages permet de s'assurer qu'ils sont réalisés en dehors des périodes interdites. Le suivi des plans d'épandage expertisé par la Mission d'Expertise de Suivi des Épandages permet également d'organiser et d'encadrer au mieux les filières de recyclage des boues en agriculture dans le respect de la réglementation, tout en préservant les intérêts de l'agriculture et de l'environnement.*
- **Modification des règles de financement du FEADER pour sortir du tout lisier**  
*L'objectif est d'éviter de développer ces pratiques dans le département du Doubs qui peuvent augmenter le transfert d'azote dans les eaux.*
- **La mise en oeuvre de nouvelles règles dans les zones vulnérables**  
*Pour encadrer les pratiques agricoles dans ces zones de manière à réduire la pollution des eaux par des nitrates d'origine agricole.*

### Pollutions ponctuelles :

- **Mise en oeuvre du plan fromageries**  
*Ce plan, ambitieux et multipartenarial, doit permettre de concilier de manière durable l'excellence de l'AOP Comté et l'excellence environnementale. (cf FOCUS)*
- **Contrôle des STEP urbaines et de l'application de la doctrine karst**  
*La doctrine départementale « karst » permet de prendre en compte la spécificité du Doubs en encadrant davantage les niveaux de rejets des STEP. La DDT s'assure alors que les STEP urbaines qui y sont soumises respectent ces niveaux de rejets plus strictes.*
- **Contrôle des installations de traitement industrie**  
*Ce contrôle permet de s'assurer de l'adéquation des volumes d'activité de l'entreprise avec les capacités de traitement en propre ou externe.*
- **Mise en oeuvre du SDAGE en matière d'assainissement et assistance technique aux collectivités éligibles sur le volet assainissement**  
*Cette assistance permet d'accompagner les collectivités dans leurs investissements tant d'un point de vue technique et financier.*

### Pollutions par les toxiques :

- **Mise en oeuvre de l'opération LIMITOX**  
*Sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre, les entreprises peuvent bénéficier de subvention pour toute étude ou investissement lié à la réduction des pollutions toxiques.*
- **Bilan et relance de la charte piqûre sur le traitement des bois en forêt**  
*Cette charte de 2018 visait à améliorer les pratiques d'utilisation de produits insecticides dans la prévention des dégâts causés par le scolyte sur les résineux coupés.*

## 2) Les actions de maîtrise des prélèvements :

- **Accompagner les consommateurs à la sobriété dans les usages de l'eau**  
*Les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques (récupération des eaux pluviales, gestes du quotidien) seront poursuivies et amplifiées en lien avec tous les acteurs concernés.*
- **Accompagner la recherche de ressources de substitution**  
*Les ressources de substitution peuvent permettre de soulager une source en difficulté.*
- **Accompagner les collectivités en vue d'améliorer les rendements de distribution des réseaux**  
*La chasse aux fuites sur les réseaux doit permettre de réduire l'impact de nos consommations sur la ressource en eau.*
- **Mettre en adéquation les prélèvements avec les volumes disponibles**  
*Sur la base d'une meilleure connaissance de nos prélèvements et des volumes disponibles (cf axe « connaître »), l'amélioration de la mise en adéquation de ces deux données, notamment au sein des PTGE doit permettre une réelle maîtrise fine de la ressource.*

## 3) Les actions sur le milieu naturel :

- **Planter des haies et tout autre élément paysager apportant des effets bénéfiques sur la gestion du ruissellement et le transfert des polluants**  
*Une haie bien positionnée permet de retenir la terre et les eaux de ruissellement chargées en polluants (nitrates, phosphores, pesticides) dans la parcelle et ainsi éviter leur transfert direct dans les cours d'eau.*
- **Contrôler la destruction des affleurements rocheux au travers de la déclaration préalable**  
*Ce contrôle permet de protéger le patrimoine paysager de notre territoire, afin d'éviter de détruire irrémédiablement des milieux d'une grande richesse biologique*
- **Préparer la mise en œuvre d'un arrêté de protection des habitats naturels**  
*Réduire les pratiques agricoles qui pourraient favoriser la pollution des cours d'eau*



# FOCUS SUR

## Une action de réduction des pollutions Le plan fromagerie

### Pourquoi ?

Parce que l'excellence de la filière AOP Comté doit aujourd'hui s'accompagner d'une excellence environnementale.

Parce que certaines installations de traitement de l'eau des fromageries ont connu des dysfonctionnements.

Parce que l'impact de ces dysfonctionnements sur les milieux aquatiques et leur retentissement médiatique sont majeurs.

Parce que la réponse ne peut être que collective et coordonnée.

### Pour toutes ces raisons, 6 acteurs s'engagent pour :

- Améliorer la connaissance sur les installations de traitement des fromageries ;
- Améliorer la gestion des installations de traitement des fromageries et leur niveau de rejets ;
- Accompagner les acteurs et animer la mise en œuvre du plan au niveau territorial ;
- Communiquer et sensibiliser.

### Les signataires du plan fromageries du Doubs

- Les services de l'État dans le Doubs ;
- Le Conseil départemental du Doubs ;
- La Fédération Régionale des Coopératives Laitières ;
- L'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue ;
- L'EPAGE Doubs Dessoubre ;
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Ces actions s'adressent à toutes les fromageries, coopératives ou industrielles, ateliers fermiers ou transformateurs de sérum, pour faire progresser la qualité des rejets des ateliers agroalimentaires et particulièrement des fromageries, que ces dernières fonctionnent avec des systèmes d'assainissement autonomes ou en étant connectées à des stations de traitement des eaux usées publiques.

L'objectif est clair : maintenir le potentiel de production emblématique de notre région tout en réduisant son impact sur la qualité des milieux en mobilisant tous les leviers d'action disponibles.

## FOCUS SUR

### Une action de maîtrise des prélèvements L'amélioration du rendement des distributions d'eau

L'amélioration de la qualité des rivières karstiques passe aussi par la préservation de leur débit d'eau, notamment en période de sécheresse. Ainsi, les actions d'économies d'eau entreprises par tous les usagers (collectivités, entreprises, agriculteurs, particuliers) contribuent à la réduction des besoins, et donc à la préservation de l'alimentation en eau des rivières.

Le rendement des réseaux d'eau potable des collectivités constitue à ce titre un important levier d'action pour économiser l'eau. Au regard des enjeux de préservation des ressources en eau, il convient d'amener l'ensemble des réseaux d'eau potable à atteindre un rendement supérieur à 80 %, c'est-à-dire des pertes en eau inférieures à 20 % du volume prélevé à la source.

**Le plan rivières karstiques 2022-2027 intègre des actions de renouvellement des conduites d'eau potable présentant les taux de fuites les plus élevés.**

A titre d'illustration, les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable financés par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sur le département du Doubs en 2022 permettront de supprimer des fuites dont le volume total est estimé à près de **36 000 m<sup>3</sup>** par an, pour un linéaire total de réseaux réhabilités de **8,8 kms**. Le linéaire total de réseaux d'eau potable du département étant d'environ 7 000 kms, dont 60 % est âgé de plus de 30 ans, l'enjeu est de taille !

## FOCUS SUR

### Une action sur le milieu naturel Une restauration morphologique dans le périmètre du Doubs

L'EPAGE Doubs Dessoubre porte des projets globaux de restauration des milieux aquatiques à l'échelle de sous-bassins versants cohérents.

Ainsi des travaux d'effacement du seuil de la Voyèze sur la commune de Vaclusotte sont actuellement en cours. Il s'agit d'effacer ce seuil, de réaménager le lit mineur de la rivière sur un linéaire de 600 mètres ainsi que les berges en amont et aval de l'ancien seuil, de prolonger la passe à poissons qui permet de connecter le Dessoubre à la Vaclusotte et enfin de conforter les piles du pont de la Voyèze.

Ces travaux d'envergure ont différents objectifs :

- Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire ;
- Diversifier les faciès d'écoulement ;
- Améliorer les habitats piscicoles et macro-invertébrés ;
- Améliorer la thermie de l'eau et baisser le phénomène d'évaporation.

Par ailleurs, ces travaux s'inscrivent dans une vision globale à l'échelle du Dessoubre et de ses affluents. Ils s'articulent avec d'autres travaux réalisés par l'EPAGE : effacement des seuils de Neuf-Gouffre et Fleurey en 2020, implantation d'une passe à poissons sur la Vaclusotte au droit de la scierie des Noues en juin 2022.

En conclusion, ce sont 11 km de Dessoubre décloisonnés sur 33 km et 2 km de restauration morphologique du lit mineur, auxquels s'ajoutent la réouverture de l'accès à l'intégralité des 4,5 km du ruisseau de la Vaclusotte et de ses affluents, pour le déplacement et la réalisation de l'ensemble du cycle de vie des truites du secteur.

# 04. Communiquer



# Mieux communiquer sur les actions engagées

## Contexte

La communication autour du plan rivières karstiques permettra non seulement de mieux valoriser les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du plan mais aussi d'améliorer l'information autour des enjeux de l'eau, élément essentiel à la sensibilisation du grand public aux problématiques en cours.

Ainsi, le plan poursuit l'ambition de mettre à disposition du plus grand nombre une information fiable et actualisée sur la gestion de l'eau dans notre département afin que chacun puisse se saisir du sujet et s'insérer dans les actions du plan.

Cet axe de communication irrigue ainsi tout le plan rivières karstiques 2022 - 2027, au service de sa plus grande efficacité.

## Les actions de communication :

- **Déploiement d'un site internet départemental de l'eau ;**  
*Sous pilotage du Conseil départemental, le site internet départemental de l'eau a vocation à devenir LA source d'information privilégiée sur la gestion de l'eau dans le Doubs (cf FOCUS)*
- **Communication grand public ;**  
*Afin de toucher le plus large public, la Presse Quotidienne Régionale sera utilisée comme relais principal des actions engagées et de leur bilan régulier*
- **Édition annuelle des données départementales liées à l'assainissement ;**  
*A partir de 2023, les données départementales liées à l'assainissement seront rendues publiques.*

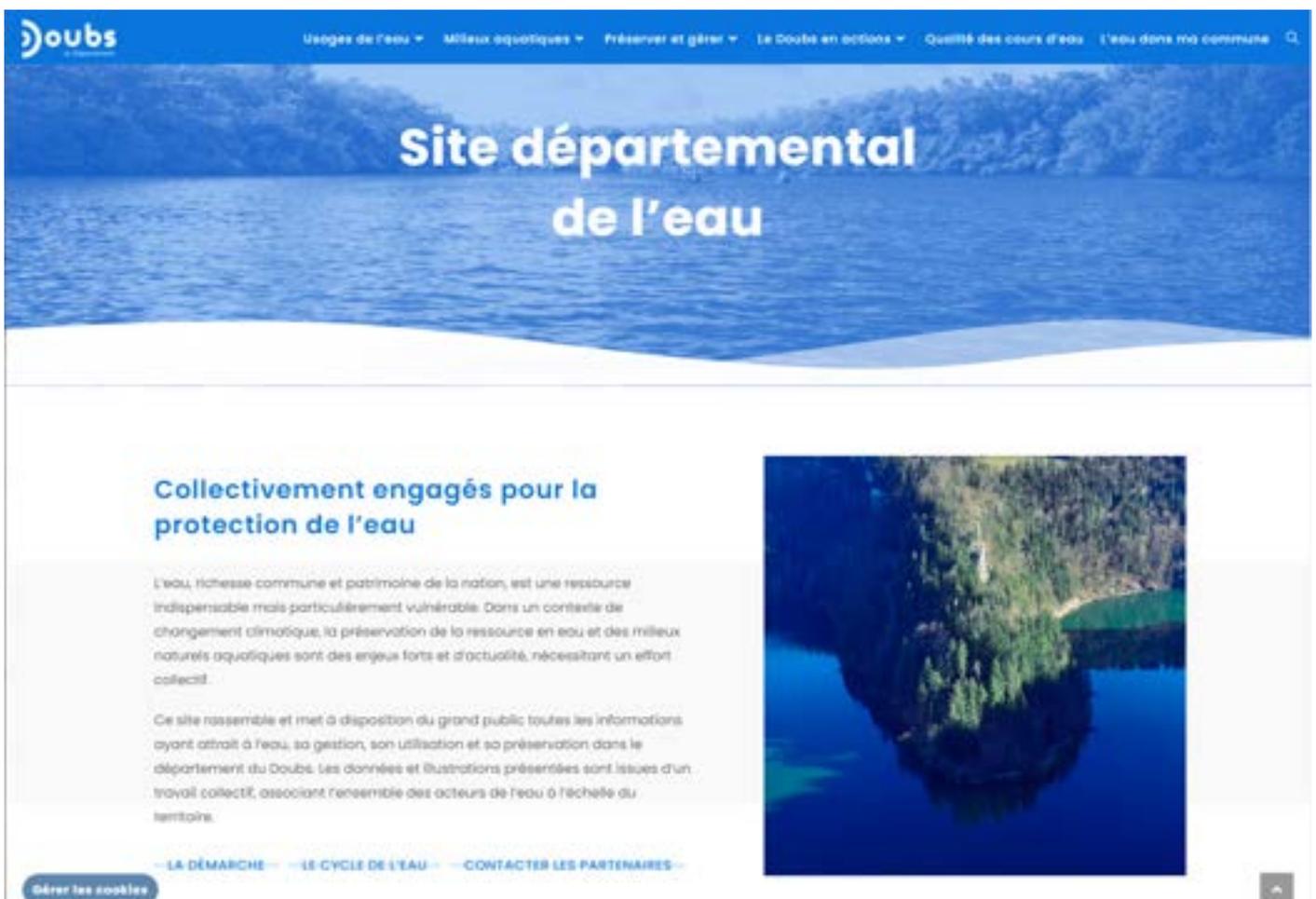
# FOCUS SUR

Le site Internet départemental de l'Eau,  
un portail recensant les informations liées à l'eau.

Recenser les nombreuses actions menées par l'ensemble des structures contribuant à la préservation de la ressource en eau (État et ses établissements publics, collectivités, associations et acteurs économiques), et les porter à la connaissance du grand public : deux objectifs atteints avec le site internet départemental de l'eau.

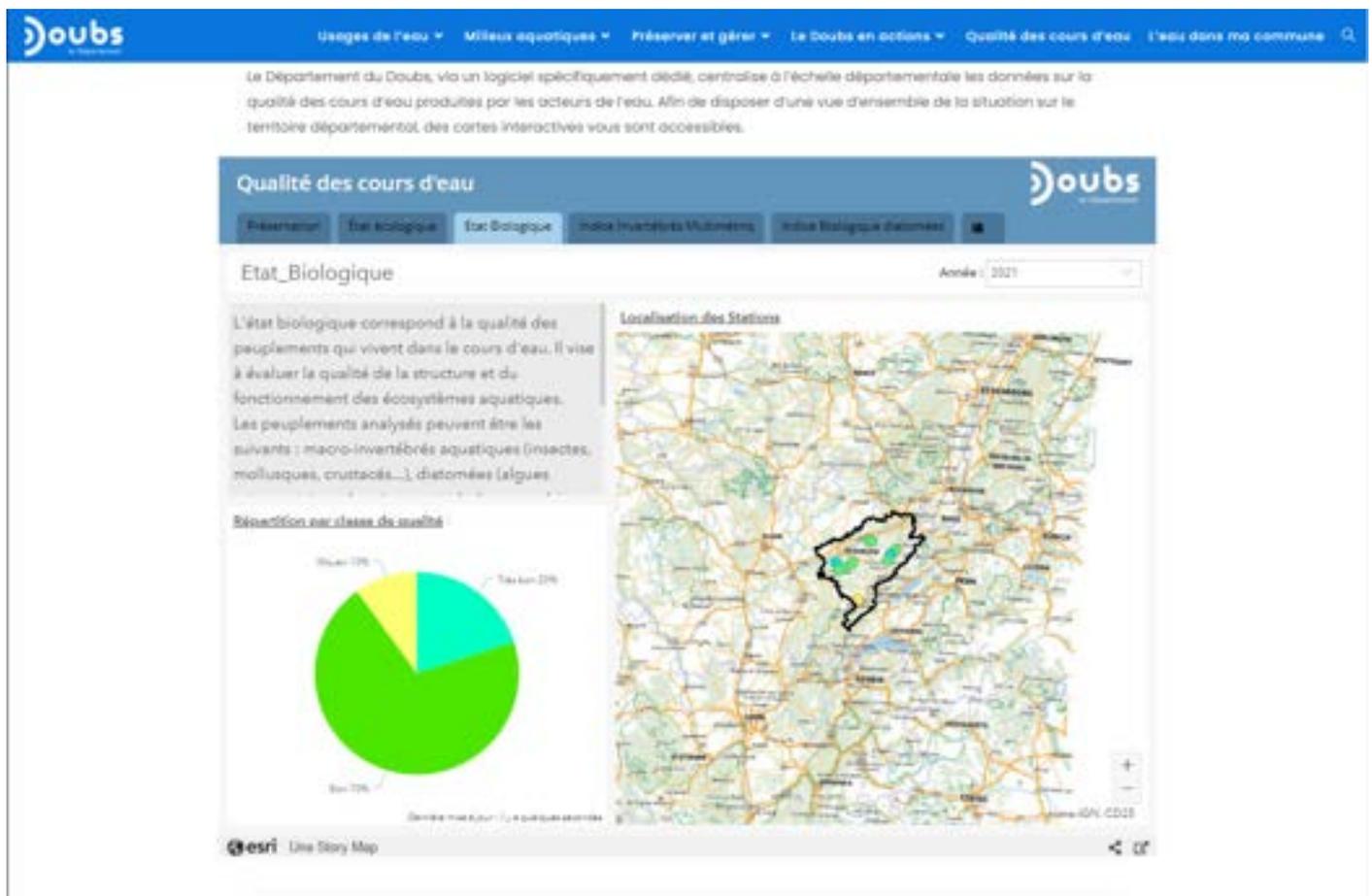
**www.eau25.fr**  
**Opérationnel dès janvier 2023**

Le Département du Doubs a développé, en collaboration avec ses partenaires, un site Internet départemental de l'Eau accessible à tous.



## Les objectifs :

- Faciliter l'accès à des informations claires et vulgarisées dans un grand nombre de domaines touchant de près ou de loin à la ressource en eau : alimentation en eau potable, assainissement, fonctionnement des milieux aquatiques et humides, activités de loisirs liées à l'eau, ...
- Expliquer l'organisation de la gestion de l'eau au niveau national et local ainsi que le rôle de chaque acteur concerné ;
- Valoriser les actions conduites par le Département du Doubs et celles de ses partenaires à des échelles différentes pour améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Sensibiliser le grand public à la fragilité de la ressource en eau et à la nécessité d'agir à tout niveau pour la préserver.

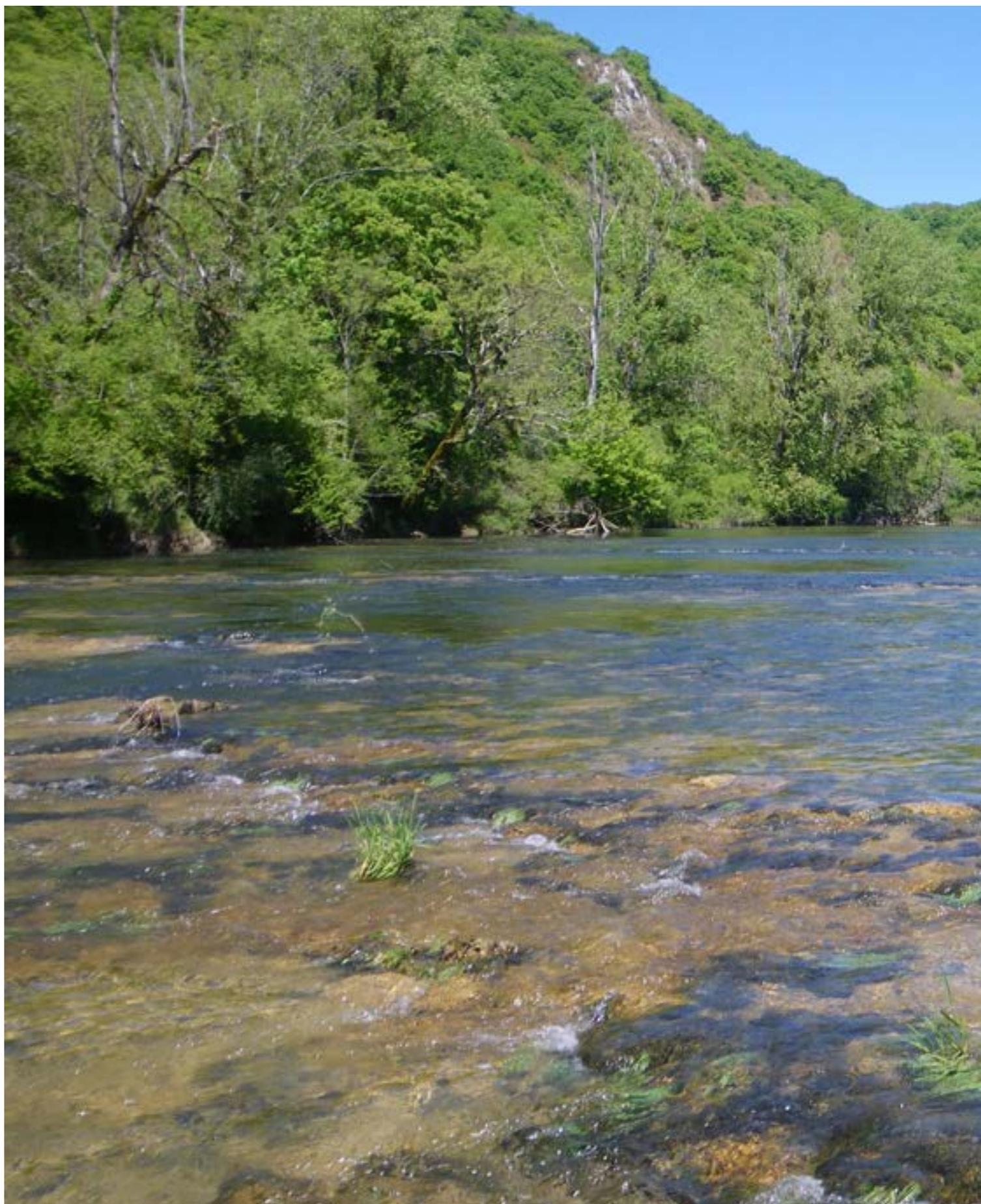


## Un accès à toutes les informations par secteur :

Le site présente les usages de l'eau, les milieux aquatiques, la préservation et la gestion de l'eau, les actions départementales, la qualité des cours d'eau, et une rubrique « l'eau dans ma commune ». Cette fonctionnalité permettra aux habitants de disposer d'informations à l'échelle locale et renseignera sur :

- Qui gère l'eau potable, l'assainissement ou les milieux aquatiques de ma commune ?
- Quel est le prix de l'eau et de l'assainissement ?
- Ma commune est-elle concernée par des démarches plus globales de gestion des milieux aquatiques et/ou de prévention des inondations ?





**Contact presse**

Service communication de la  
Préfecture du Doubs

[pref-communication@doubs.gouv.fr](mailto:pref-communication@doubs.gouv.fr)

03 81 25 10 71 - 03 81 27 10 72

**Contact presse**

Directrice adjointe de la communication  
Conseil départemental du Doubs

[helene.wokowski-pierre@doubs.fr](mailto:helene.wokowski-pierre@doubs.fr)

06 14 37 17 26